

Vous trouverez ci-dessous quelques explications pour valider votre permis pour la prochaine saison. Nous vous invitons à faire votre démarche sur notre site Internet : www.chasseenvienne.com car **aucune validation ne vous sera délivrée sur place. Il est donc inutile de vous déplacer à la Fédération.**

La validation en ligne n'est pas possible pour les mineurs et les majeurs sous tutelle (validation par courrier obligatoire).

Cette saison, vous aurez la possibilité de régler votre validation en 3 fois seulement par internet :

Il suffit de taper www.chasseenvienne.com puis de cliquer sur « **Validation en ligne** ». Vous vous connectez avec votre adresse email et votre mot de passe (créé lors de votre inscription)

Au moment du paiement, vous aurez la possibilité de choisir de régler votre validation au comptant ou bien en 3 fois (sur 3 mois, à compter de la date de prise de votre validation) par carte bancaire.

- **Validations**

Deux types de validation sont possibles (tarif sans abonnement à la revue et sans assurance), timbre grand gibier inclus :

Validation Départementale au tarif de 136,00 €	Validation Nationale au tarif de 228,55 €
Valable pour l'ensemble des communes de la Vienne	Valable sur l'ensemble du territoire national

Attention, pour les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et la Moselle, la **Contribution droit local sanglier** s'élève à 80 € pour une validation nationale, 40 € pour une validation temporaire 9 jours ou bien 20 € pour une validation temporaire 3 jours.

- **Nouveauté : Parrainez** tous ceux qui ont raccroché leur fusil depuis plus de **3 ans** : la Fédération offre **37 €** au parrain et au filleul ! (voir le flyer joint).
- **Assurance : BS ASSURANCES**

Vous pouvez souscrire à **l'assurance Responsabilité Civile de chasse à 22 €** (tarif minimum imposé par la FNC) en cochant le cas 2 pour une validation départementale ou le cas 4 pour une validation nationale sur la demande de validation.

L'attestation d'assurance sera éditée avec votre validation. De plus, vous avez la possibilité de souscrire des garanties complémentaires. Pour en savoir plus, consultez leur site www.assurance-chasse.eu ou contactez l'équipe CHASSE de **BS ASSURANCES** au 01.60.09.43.43 (notice jointe à la présente).

- **Carnet prélèvement Bécasse**

La chasse de la bécasse est encadrée par un PMA national accompagné d'un carnet de prélèvement et de l'obligation de marquage des oiseaux prélevés. Deux choix possibles (case à cocher sur la demande de validation) :

- soit **télé-déclarer** vos prélèvements via l'**application Chassadapt** mise en place par la FNC
- soit demander le **carnet de prélèvement papier**. La délivrance d'un carnet bécasse papier est définitif. Il ne sera pas possible de basculer sur Chassadapt en cours de saison.

Conformément à la réglementation, si vous n'avez pas restitué votre carnet de prélèvement bécasse avant de procéder à votre validation, la Fédération sera dans l'incapacité de vous délivrer celui de la saison 2026/2027.

Cette saison, le carnet de prélèvement papier sera envoyé séparément de votre validation. Vous le recevrez début septembre 2026.



- **Autres Carnets de Prélèvement :**

- **Caille des blés**

Un prélèvement maximal autorisé (PMA) est fixé à 15 individus par jour et par chasseur sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce cadre, tout chasseur qui prélève une caille des blés devra l'enregistrer dès qu'il est en possession de l'oiseau prélevé, sur l'application mobile « ChassAdapt ».

- **Sauvagine**

Le PMA individuel est fixé à 15 oiseaux par jour et par chasseur, il y a obligation de le déclarer sur ChassAdapt.

À défaut d'enregistrement du prélèvement de la caille des blés et de la sauvagine via ChassAdapt, le chasseur devra obligatoirement utiliser un carnet de prélèvement papier mis à disposition par la Fédération. Ce carnet devra être renvoyé à la Fédération en fin de saison.

- **Contact**

En cas de difficulté, merci de contacter le « service validation du permis de chasser » au 05-49-61-69-42 (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30).

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une bonne saison cynégétique 2026-2027.

DÉCLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux personnes mentionnées dans l'article L 423-15 du Code de l'environnement.
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 € d'amende).

« déclaration sur l'honneur »

Je, soussigné(e),

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ;
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance Français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse ;
- certifie sur l'honneur, si je valide mon permis de chasser sur le territoire français avec un permis de chasser étranger, ne pas être résident français, selon l'article 4B du Code Général des Impôts ;
- demande la validation de mon permis de chasser pour la saison de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous ;
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT pour la saison.

Fait à le.....

Signature :

Autorisation de chasser accordée par un Tiers

Nom-Prénom (Père/Mère/Tuteur*) :

Juge des tutelles* :

Le : Signature :

.....

* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

**DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
Campagne de chasse 2026/2027**

IDGU du demandeur :

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Autres prénoms :

Date et commune de naissance :

Département et pays de naissance :

N° téléphone :

Adresse mail :

Référence du permis de chasser

Numéro de permis :

Délivré le :

Par :

Carnet de prélèvement Bécasse (CPB)

(choix identique à l'année dernière, merci de modifier si changement)

Pour chasser la bécasse, je souhaite (cocher obligatoirement une case) :

- Pas de carnet bécasse

- Un carnet numérique (Application Chassadapt)

- Un Carnet papier

En cas de changement d'adresse, veuillez compléter le cadre ci-dessous :

Nouvelle adresse :

Code Postal : Commune :

Demande de renouvellement de la validation du permis de chasser 2026/2027

Nature de la Validation		la saison précédente	Tarif	si votre choix est différent pour 2026/2027	
Cas 1	Départementale 86 (Grand Gibier compris)	136,00€	144,00 € (*)		€
	Abonnement « Chasseur en Nouvelle Aquitaine » compris	8,00 €			
Cas 2	Départementale 86 (Grand Gibier compris)	136,00 €	166,00 € (*)		€
	Abonnement « Chasseur en Nouvelle Aquitaine » compris	8,00 €			
	Assurance RC chasse (garantie de base)	22,00 €			
Cas 3	Nationale (Tout Gibier) hors «Contribution droit local sanglier (57-67-68)».....	223,55 €	236,55 € (*)		€
	Frais de dossier	5,00 €			
	Abonnement « Chasseur en Nouvelle Aquitaine » compris.....	8,00 €			
Cas 4	Nationale (Tout Gibier) hors «Contribution droit local sanglier (57-67-68)».....	223,55 €	258,55 € (*)		€
	Frais de dossier	5,00 €			
	Abonnement « Chasseur en Nouvelle Aquitaine » compris.....	8,00 €			
	Assurance RC chasse (garantie de base)	22,00 €			
Montant à régler à l'ordre de REGIE FDC 86			€		€

(*) Pour la revue "Chasseur en Nouvelle-Aquitaine", la signature de ce document vaut pour acceptation à son abonnement d'un montant de 8,00 € pour la saison en cours. Si vous ne souhaitez pas vous abonner, merci de le préciser en déduisant les 8,00 € du tarif mentionné ci-dessus



Validation : Mode d'emploi

Vous avez deux possibilités pour valider votre permis de chasser

Par Internet :



Nouveauté : Possibilité d'un paiement en 3 fois par CB uniquement en ligne

il suffit de taper www.chasseenvienne.com puis de cliquer sur « **Validation en Ligne** ». Vous vous connectez avec votre adresse email et votre mot de passe (créé lors de votre inscription).

Au moment du paiement, vous aurez la possibilité de choisir de régler votre validation au comptant ou bien en 3 fois (sur 3 mois, à compter de la date de prise de votre validation) par carte bancaire.

La validation en ligne n'est pas possible pour les mineurs et les majeurs sous tutelle (validation par courrier obligatoire).

Par courrier à l'aide de l'enveloppe jointe :

Pour un traitement rapide et sans rejet de votre dossier, veuillez respecter les consignes suivantes :

- **Vérifier** les informations mentionnées sur le devis et les modifier si nécessaire (changement d'adresse, n° de permis....)
- **Compléter** les informations manquantes (**autres prénoms, date et lieu de naissance, n° du département de délivrance**)
- **Remplir et signer obligatoirement** pour les mineurs et les majeurs sous tutelle, l'autorisation de chasser
- **Renseigner** le cadre du « **carnet de prélèvement bécasse** » (choix identique à la saison précédente, à modifier si changement)
- **Dater et signer** impérativement la « **déclaration sur l'honneur** »
- **Choisir** votre validation (cas 1 à cas 4)
- **Régler** par chèque à l'ordre de la « **Régie FDC 86** ».

En cas de difficultés ou pour tous renseignements complémentaires,
vous pouvez contacter le « **service validation du permis de chasser** » au **05-49-61-69-42**
du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

ASSURANCE

La pratique de la chasse **oblige** de souscrire un contrat d'Assurance Responsabilité Civile de Chasse.

Nous vous proposons une **assurance RC chasse à 22 € avec des garanties de base** (RC simple sans chien, voir le détail du feuillet de **BS ASSURANCES**).

Pour souscrire à l'Assurance RC Chasse de base, cocher le **cas 2 pour une validation départementale** ou le **cas 4 pour une validation nationale**.

De plus, vous avez la possibilité de souscrire des garanties complémentaires (par exemple : assurer vos chiens, dommages au fusil ou carabine...).

Pour en savoir plus, consultez leur site www.assurance-chasse.eu

ou contactez l'équipe CHASSE de **BS ASSURANCES** au 01.60.09.43.43 – Email : contact@assurance-chasse.eu

COÛT DE LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER POUR LA VIENNE SAISON 2026/2027

	Permis Départemental	Permis National
Cotisation Fédérale (Grand Gibier compris)	75,00 €	
Cotisation Nationale (Grand Gibier compris) hors contribution sanglier droit local dépt 57-67-68		106,31 €
Redevance Etat	50,60 €	50,60 €
Droit de timbre Agence de l'Eau	5,00 €	5,00 €
Droit de timbre FDC	4,00 €	4,00 €
Part Forfaitaire FNC		57,64 €
Frais de dossier	1,40 €	5,00 €
Total	136,00 €	228,55 €

« Le Règlement UE 2016/679 dit « RGPD » et la loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'appliquent à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document.

Les données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public confiée à la FNC/FDC, notamment la gestion de l'activité cynégétique.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien/ l'adresse ci-dessous

www.chasseenvienne.com/mentions-legales/

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO (Délégué à la Protection des Données) M. RONCHI Maxence à l'adresse ci-dessous :
maxence.ronchi@chasseenvienne.com

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA, d'après les articles 6.1 c et 23 du RGPD, auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle."